



FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ
Force Ouvrière
GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DU RHONE
27 rue Victor Hugo 69002 LYON
<http://fovinatier.free.fr>
04.37.91.53.20

La position de Force Ouvrière à propos de la règle d'or, du M.E.S. et des traités européens.

Deux traités gigognes, ni amendables, ni aménageables.

Lorsqu'un traité international ou européen conduit à modifier la Constitution française, son adoption nécessite une réunion du Congrès (Assemblée nationale et Sénat) ou un référendum.

S'agissant de la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (MES), les pouvoirs publics ont considéré qu'une loi permettait de l'adopter, estimant qu'il ne modifiait pas la Constitution. Pour Force Ouvrière cela n'est pas évident dans la mesure où ce nouveau mécanisme, générant la création d'une nouvelle institution internationale, conduit à un transfert de souveraineté.

Par ailleurs, pour qu'un pays puisse avoir recours demain au MES il faudra qu'il accepte en contrepartie les conditions économiques et sociales imposées et qu'il ait avalisé un second traité, à venir, instaurant notamment le principe de la règle d'or (le TSCG: traité de stabilité, de coordination et de gouvernance). Traité qui, lui, est reconnu comme devant modifier la Constitution et devant donc faire l'objet d'une ratification par référendum ou au Congrès.

Le premier traité sert en quelque sorte de marchepied au second ou, pour prendre une autre image, c'est le système des tables gigognes. De fil en aiguille on est en train d'imposer, au nom du dogmatisme budgétaire et du capitalisme libéral, l'austérité partout en Europe avec toutes les conséquences dévastatrices sur le plan économique et social: récession, chômage, accroissement des inégalités et de la pauvreté, remise en cause des droits sociaux et des services publics.

Certains considèrent qu'il faudrait accompagner ces traités (ou les modifier) en y ajoutant des mécanismes de relance. Mais de quoi s'agit-il ? Comment peut-on faire de la relance tout en serrant les boulons avec l'austérité ? C'est contradictoire, sauf à considérer, comme le dit M. Draghi, président de la BCE, que le modèle social européen est condamné. Dans cette logique, ce qu'ils appellent « *mesures pour la relance* » risque de signifier : déréglementation du marché du travail, remise en cause du CDI, des droits à la retraite, ce qui commence à se pratiquer, au-delà de la Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal.

Il faut être clair: ces deux traités gigognes ne sont pas amendables ou aménageables: **ils doivent être rejetés**. C'est pourquoi, s'agissant du MES, **nous avons écrit aux parlementaires pour leur demander de ne pas le voter**. C'est pourquoi sur le deuxième traité instaurant l'austérité et la «règle d'or», **nous appellerons à voter non en cas de référendum**. Accepter une telle logique, c'est d'ores et déjà annoncer, en France, un super plan d'austérité.

Nous ne l'accepterons pas.

Editorial de JC. Mailly FO Hebdo 6 mars 2012

Pour l'heure face à ce coup de force, dans le dos des peuples, visant à imposer coûte que coûte la survie du système capitaliste, ni la CES ni ses agences françaises, CGT, CFDT n'ont pris position contre le MES et le TSCG. Seuls la cgt-FO et la FSU demandent à ne pas ratifier cette ignominie qui interdirait toutes les revendications.

USIP

FO est intervenu auprès de la Direction par courrier pour appuyer la revendication des collègues : la nouvelle organisation polaire les jumelant avec les nouvelles unités de l'UMD entraîne de nouvelles missions qui sont venues se rajouter à leur travail initial. FO demande que ces tâches, ces risques et ces spécificités partagés soient reconnus au même titre que ceux des équipes soignantes qui accomplissent le même travail et ont les mêmes inconvénients au sein du même pôle. En conséquence FO demande que soit attribuée aux agents de l'USIP une prime identique aux autres agents de leur pôle.

LOGICIEL DE PAYE

L'utilisation du logiciel AGIR laisse apparaître de nombreuses erreurs par exemple : les collègues infirmières qui au moment de leur titularisation auraient dû être automatiquement au second échelon sont toujours rémunérées au premier ! Par ailleurs de nombreuses reprises d'ancienneté normalement effectuées à la date de la stagiairisation ne sont toujours pas faites. C'est la confirmation que les plus «formidables» des logiciels sont incapables de remplacer des agents qualifiés. C'est pourquoi FO s'est adressée à la DRH pour demander le renforcement de ce service et le recrutement des personnels nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

Dans l'attente, vérifier attentivement vos bulletins de salaire car on ne peut pas faire confiance à ces logiciels. Nos traitements sont déjà suffisamment 'bastonnés' par les gouvernements à la solde de la troïka. A cet égard la Direction ne donne pas sa part au chien puisque très généreusement, elle propose d'augmenter les tickets-resto de 10 centimes d'€ !!!!! Que les personnels n'en profitent pas !.....

PRIME DE SERVICE

FO demande l'ouverture d'une nouvelle négociation sur les deuxième et troisième répartitions du reliquat de la prime de service qui frappent les agents de manière trop importante en cas d'arrêt maladie.

CAP

Les critères que la Direction cherche à imposer pour les avancements de grade : «*exercice de telle fonction*», «*responsabilités liées au poste travail*», etc contre l'ancienneté dans le grade, aboutissent dans la CAP n°6 par exemple à ce que des agents passent devant les collègues beaucoup plus anciennes, c'est inacceptable. FO renouvelle son exigence : l'ancienneté dans le grade doit rester le critère majeur car c'est le seul qui garantisse un déroulement de carrière à égalité de droits pour tous les agents.

Extra hospitalier :

La destruction du secteur psychiatrique conduit à la désorganisation des soins.

A Vaulx-en-Velin, la logique de l'organisation en pôles après avoir fermé l'intégralité des lits intra hospitaliers pour ce secteur, s'attaque maintenant à l'extra : le nouveau projet de l'hôpital de jour prévoit '*la fermeture à midi deux jours/semaine*' et '*le déplacement des patients vers une autre structure*', '*l'affectation des personnels au gré du moment*' ! Tout cela aboutira inexorablement à la fermeture pure et simple de cet HDJ. FO qui défend le droit des patients aux soins, l'organisation sectorielle, s'opposera à ce projet.

Comme FO s'oppose à toutes tentatives d'organisation du travail où les personnels ne seraient plus affectés à des unités mais à des '*tâches*'. Tantôt ici, tantôt ailleurs, bref une mutualisation des moyens qui ne dit pas son nom et avance masqué sous des vocables divers '*partage des expériences professionnelles*', '*tout le monde doit tout connaître, un peu la nuit, un peu le jour, un peu l'intra, un peu l'extra,...*'. Bref une mobilité qui accompagnerait la baisse continue des effectifs.